

V

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1912

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1912 s'élève à fr.	4,869,063 »
Les crédits alloués pour 1911 montent à	4,560,853 »
Soit en plus pour l'exercice 1912 fr.	<u>308,210 »</u>

Cette augmentation se justifie comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Personnel des bureaux : traitements, indemnités pour travaux extraordinaires et secours.*

Crédit demandé pour 1912. fr.	546,360 »
— alloué pour 1911.	518,570 »
AUGMENTATION. fr.	<u>27,790 »</u>

demandée aux fins d'accorder les promotions et les augmentations de traitement normales et d'assurer l'entretien et la surveillance de l'annexe du Musée commercial établie à Laeken (Tour japonaise).

ART. 3. — *Matériel.* (Y compris une somme de 6,000 francs en charge temporaire.)

Il y a lieu de maintenir en 1912 l'allocation de 6,000 francs en charge temporaire déjà inscrite aux Budgets de 1910 et de 1911 pour compléter le mobilier de bureau et le matériel de service de l'annexe du Musée commercial mentionnée plus haut.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE II.

LÉGATIONS.

ART. 6. — *Traitements des agents diplomatiques, indemnités locales pour frais de représentation et de logement et indemnités à quelques agents non rétribués. (Le Gouvernement est autorisé à disposer, en faveur d'agents diplomatiques rétribués ou non rétribués, des sommes restées sans emploi sur les diverses allocations du présent article.)*

Crédit demandé pour 1912	fr.	4,486,000	»
— alloué pour 1911		4,454,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	32,000	»

résultant :

1° De la transformation du poste consulaire de Sophia en poste diplomatique : le traitement du titulaire, qui était imputé sur l'article 7, sera désormais à charge de l'article 6 ;

2° De la promotion des chefs de mission à Luxembourg et à Stockholm au grade d'Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

La différence en plus provenant de ces causes est de 37,000 francs ; elle est compensée partiellement par une réduction de 5,000 francs pour le poste de Washington, actuellement occupé par un Ministre résident.

CHAPITRE III.

CONSULATS.

ART. 7. — *Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le Gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 50,000 francs, les sommes restées sans emploi.*

Crédit demandé pour 1912	fr.	4,376,900	»
— alloué pour 1911		4,176,900	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	200,000	»

Comme le constatait le rapport de la Section centrale sur le projet de Budget de 1911, le Gouvernement, d'accord avec le Conseil supérieur de l'Industrie et du Commerce, s'applique à l'extension du corps des consuls

NOTE PRÉLIMINAIRE.

de carrière, à la création successive de nouveaux postes là où l'utilité en est reconnue, ainsi qu'à l'amélioration de la situation des agents.

Le crédit de l'article 7 s'est élevé de 250,000 francs à peu près dans le cours des cinq dernières années (1905 à 1911).

La nouvelle augmentation aujourd'hui demandée permettra de poursuivre la réalisation de ce programme; elle est destinée à la création de certains postes rétribués, à la nomination de plusieurs vice-consuls de carrière et au relèvement des traitements.

CHAPITRE IV.

FRAIS DE VOYAGE.

ART. 8. — *Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'Administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses.*

Crédit demandé pour 1912	fr.	200,000	»
— alloué pour 1911		160,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	40,000	»

Le crédit de 160,000 francs est devenu manifestement insuffisant depuis plusieurs années et l'augmentation prochaine du nombre de nos agents consulaires nécessite un relèvement important.

CHAPITRE V.

DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.

ART. 9. — *Traitements des chanceliers et des commis de chancellerie.*

Crédit demandé pour 1912	fr.	32,500	»
— alloué pour 1911		25,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	7,500	»

Cette augmentation comprend le traitement d'un drogman qui sera nommé chancelier dans le courant de 1912; le surplus est destiné à des accroissements de traitement.

NOTE PRÉLIMINAIRE

ART. 10. — *Traitements de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes, traitements et indemnités à des employés dans diverses résidences.*

Crédit demandé pour 1912	fr.	173,070	»
— alloué pour 1911		167,150	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	5,920	»

Une somme de 5,000 francs deviendra disponible par suite de la promotion d'un agent qui sera désormais payé sur l'article 9.

La somme totale de 10,920 francs permettra d'accorder des augmentations normales de traitement à certains agents et de créer deux emplois nouveaux.

ART. 11. — *Frais de correspondance de l'Administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; entretien et ameublement des hôtels appartenant à l'État servant d'habitation aux agents diplomatiques et consulaires; dépenses diverses concernant lesdits hôtels; frais extraordinaires et accidentels. (Y compris une somme de 133,000 francs en charge temporaire.)*

La somme de 133,000 francs allouée en charge temporaire au Budget de 1911 était destinée à des travaux de restauration et d'amélioration à l'hôtel de la légation de Paris. On prévoit qu'une très faible partie seulement de cette somme pourra être utilisée en 1911; c'est pourquoi l'on propose de maintenir la charge temporaire au prochain Budget.

ART. 12. — *Allocations exceptionnelles et temporaires à des agents du service consulaire en compensation de charges exceptionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national.*

Crédit demandé pour 1912	fr.	130,000	»
— alloué pour 1911		160,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	30,000	»

Cette somme est transférée à l'article 7. Les allocations exceptionnelles et temporaires attribuées aux titulaires de certains postes consulaires paraissent, en effet, devoir être converties en augmentations de traitement, les charges qui les justifiaient ayant pris un caractère permanent.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VI.

MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ, DÉPENSES DIVERSES.

ART. 16. — *Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, indemnités pour travaux extraordinaires, pour frais de maladie et de funérailles, etc. — Dépenses imprévues non libellées au Budget.*

Crédit demandé pour 1912	fr.	100,000	»
— alloué pour 1911.		75,000	»
		25,000	»
AUGMENTATION.	fr.	25,000	»

Les crédits supplémentaires qui ont dû être alloués pour les cinq dernières années attestent l'insuffisance très notable et constante du crédit de 75,000 francs.

Il convient de compléter le libellé par la mention sommaire de certaines indemnités (pour travaux extraordinaires, pour frais de maladie et de funérailles, etc.) qui étaient déjà indiquées dans les développements. Ceux-ci, de leur côté, sont complétés de manière à prévoir l'allocation d'indemnités pour frais de dernière maladie et d'inhumation d'agents pensionnés de l'Administration centrale.

CHAPITRE VII.

COMMERCE. — ÉMIGRATION.

ART. 20. — *Musée commercial : échantillons ; mobilier et matériel ; publications ; bibliothèque. (Y compris une somme de 7,500 francs en charge temporaire.)*

Il y a lieu de maintenir en 1912 l'allocation en charge temporaire de 7,500 francs déjà inscrite aux Budgets de 1910 et de 1911, pour compléter les collections et les documents.

CHAPITRE VIII.

PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRIÉRÉES.

ART. 26. — *Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles, dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse ; secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime.*

L'ancien libellé était trop restrictif quant à la désignation des catégories de personnes ; le nouveau est conforme au texte adopté dans la généralité des autres Départements.

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Affaires Étrangères et des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1912 est fixé à la somme de quatre millions huit cent soixante-neuf mille soixante-trois francs (4,869,063 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 14 octobre 1911.

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil.

Op voorstel van Onze Ministers van Buitenlandsche Zaken en van Financiën en volgens advies van Onzen Minister-raad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Buitenlandsche Zaken voor het dienstjaar 1912 is vastgesteld op de som van vier millioen acht honderd negen en zestig duizend drie en zestig frank (4.869,063 frank), overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Laken, den 14ⁿ October 1911.**ALBERT.**

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Étrangères,

J. DAVIGNON.

Le Ministre des Finances,

M. LEVIE.

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Buitenlandsche Zaken,**De Minister van Financiën,*

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.			MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Traitement	Frais de représentation et de logement.	TOTAL		
k)	Grèce	16,000 »	11,000 »	27,000 »	1,486,000 »
l)	Italie	21,000 »	25,000 »	46,000 »	
m)	Japon	21,000 »	20,000 »	41,000 »	
n)	Grand-Duché de Luxembourg	21,000 »	4,000 »	25,000 »	
o)	Maroc	16,000 »	12,000 »	28,000 »	
p)	Mexique	16,000 »	20,000 »	36,000 »	
q)	Pays-Bas	21,000 »	25,000 »	46,000 »	
r)	Perse	16,000 »	20,000 »	36,000 »	
s)	Portugal	21,000 »	12,000 »	33,000 »	
t)	Roumanie	21,000 »	15,000 »	36,000 »	
u)	Russie	21,000 »	50,000 »	71,000 »	
v)	Saint-Siège	21,000 »	10,000 »	31,000 »	
w)	Serbie	21,000 »	11,000 »	32,000 »	
x)	Suède	21,000 »	12,000 »	33,000 »	
y)	Suisse	21,000 »	6,000 »	27,000 »	
z)	Turquie	21,000 »	20,000 »	41,000 »	
	Traitement d'un chef de mission occupant le poste d'agent et consul général au Caire.	16,000 »	12,000 »	28,000 »	
	Traitements des conseillers et secrétaires.	300,000 »	»	300,000 »	
	Augmentations éventuelles aux agents pro- mus dans l'année. Indemnités tempo- raires à des agents diplomatiques, en compensation de charges exceptionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national ou imposées par une situation monétaire ou économique onéreuse dans le pays de leur résidence	46,000 »	»	46,000 »	
		868,000 »	618,000 »	1,486,000 »	
CHAPITRE III.					
CONSULATS.					
7	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le Gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à con- currence de 50,000 francs, les sommes restées sans emploi			1,376,900 »	1,376,900 »
CHAPITRE IV.					
FRAIS DE VOYAGE.					
8	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'Administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses			200,000 »	200,000 »

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BUITENL. ZAKEN (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.			BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk
	Jaarwedde.	Kosten van verlegewoor- diging en huisvesting.	TOTAAL		
k) Griekenland	18,000 »	11,000 »	27,000 »	1,488,000 »	1,486,000 »
l) Italië	21,000 »	25,000 »	46,000 »		
m) Japan	21,000 »	20,000 »	41,000 »		
n) Groothertogdom Luxemburg	21,000 »	4,000 »	25,000 »		
o) Marokko	16,000 »	12,000 »	28,000 »		
p) Mexico	16,000 »	20,000 »	36,000 »		
q) Nederland	21,000 »	25,000 »	46,000 »		
r) Perzië	16,000 »	20,000 »	36,000 »		
s) Portugal	21,000 »	12,000 »	33,000 »		
t) Rumenië	21,000 »	15,000 »	34,000 »		
u) Rusland	21,000 »	50,000 »	71,000 »		
v) Heilige-Stoel	21,000 »	19,000 »	40,000 »		
w) Servië	21,000 »	11,000 »	32,000 »		
x) Zweden	21,000 »	12,000 »	33,000 »		
y) Zwitserland	21,000 »	6,000 »	27,000 »		
z) Turkije	21,000 »	20,000 »	41,000 »		
Jaarwedde van een gevolmachtigd minister, die den post van agent en consul generaal te Caïro bekleedt	16,000 »	12,000 »	28,000 »		
Jaarwedden der gezantschapsraadsheeren en secretarissen	500,000 »	»	500,000 »		
Voorkomende opslag aan in het jaar te bevorderen ambtenaren. Tijdelijke toelagen aan diplomatieke ambtenaren in vergoeding voor buitengewone lasten in het belang van den nationalen handel gedragen, of door eenen bezwaarden munt- of staathuishoudkundigen toestand in het land hunner residentie opgelegd	46,000 »	»	46,000 »		
	868,000 »	618,000 »	1,486,000 »		
HOOFDSTUK III.					
CONSULATEN.					
7	Jaarwedden der consulaire ambtenaren en vergoedingen aan enkele onbezoldigde agenten, met de bevoegdheid, voor de Regeering, om de ongebruikt gebleven sommen tot een beloop van 50,000 frank aan de consulaire rondreizen te besteden			1,376,900 »	1,376,900 »
HOOFDSTUK IV.					
REISKOSTEN					
8	Reiskosten voor agenten van den buitendienst en van het Hoofdbeheer, kosten van koeriers, rijdende boden, verschillende reizen			200,000 »	200,000 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE V.			
DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.			
9	Traitements des chanceliers et des commis de chancellerie	32,500 •	
10	Traitements de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes, traitements et indemnités à des employés dans diverses résidences	173,070 "	
11	Frais de correspondance de l'Administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; entretien et ameublement des hôtels appartenant à l'État servant d'habitation aux agents diplomatiques et consulaires; dépenses diverses concernant les dits hôtels; frais extraordinaires et accidentels. (Y compris une somme de 133,000 francs en charge temporaire)	555,000 "	
12	Secours provisoires à des Belges se trouvant sans ressources à l'étranger; frais éventuels de rapatriement; subsides aux établissements hospitaliers belges fondés en pays étrangers.	15,000 •	815,770 •
13	Frais de chancellerie.	32,000 •	
14	Allocations exceptionnelles et temporaires à des agents du service consulaire en compensation de charges exceptionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national	150,000 "	
15	Garde militaire de la Légation belge à Pékin (y compris les avances faites à titre de frais de voyage à des militaires s'embarquant pour la Chine, ainsi que celles relatives au solde de primes payées dans le même but aux soldats rentrant en Belgique, à l'expiration de leur engagement)	78,200 •	
CHAPITRE VI.			
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ, DÉPENSES DIVERSES.			
16	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, indemnités pour travaux extraordinaires, pour frais de maladie et de funérailles, etc. — Dépenses imprévues non libellées au Budget	100,000 "	
17	Quote-part de la Belgique, pour la dernière des années écoulées, dans les frais du Bureau international de la Cour permanente d'arbitrage	4,000 "	104,700 •
18	Quote-part de la Belgique, pour l'antépénultième des années écoulées, dans les frais du Bureau spécial d'échange de documents et de renseignements sur la traite des esclaves.	700 •	
CHAPITRE VII			
COMMERCE. — ÉMIGRATION.			
19	Frais divers et encouragements au commerce; achat de documents commerciaux; publication du <i>Recueil consulaire</i> et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie	112,000 "	
20	Musée commercial: échantillons; mobilier et matériel; publications; bibliothèque. (Y compris une somme de 7,500 francs en charge temporaire.)	30,000 •	
21	Service de l'émigration	34,000 "	
22	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union internationale pour la publication des tarifs douaniers	6,833 "	196,333 •
23	Quote-part de la Belgique dans les frais du Bureau permanent et de la Commission internationale des sucres	3,500 •	
24	Traitement d'un agent belge attaché à l'Institut colonial international.	10,000 "	

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BUITENL. ZAKEN (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK V.			
VERSCHILLENDE UITGAVEN BETREFFENDE DE GEZANTSCHAPPEN EN CONSULATEN.			
9	Jaarwedde van de kanseliers en van de klerken der kanselarijen.	32,500 »	
10	Jaarwedde van drogmans, kosten voor geleerden en tolken, jaarwedden en toelagen aan verscheidene beambten in verschillende verblijfplaatsen	175,070 »	
11	Kosten van briefwisseling van het Hoofdhoofder met de agentschappen, alsmede van brief- wisseling onder deze; aankoop en onderhoud van vlaggen, wapenborden, zegels, stempels; aankoop, afschrift en vertaling van stukken; onderhoud en meubilering der huizingen welke aan den Staat toebehooren en tot woonst dienen aan de diplo- matische en consulaire agenten; verschillende uitgaven betrekkelijk die huizingen; buitengewone en toevallige kosten. (<i>Inbegrepen e. w. som van 133,000 frank als tijdelijke last.</i>)	553,000 »	813,770 .
12	Voorloopige hulpgehden aan Belgen die zich zonder middelen van bestaan in den vreemde bevinden; mogelijke kosten van overbrenging naar het vaderland; toelagen aan de Belgische gestichten van barmhartigheid in vreemde landen opgericht	15,000 »	
13	Kanselarijkosten.	32,000 »	
14	Buitengewone en tijdelijke verleeningen aan agenten van den consulaire dienst in vergoe- ding van uitzonderlijk op hen genomen lasten in 't belang van den nationale koophandel.	150,000 »	
15	Militaire wacht van het Belgisch gezantschap, te Peking (met inbegrip der voorschotten gelaan als reiskosten aan militairen die zich naar China inschepen, alsook der voor- schotten betrekkelijk het saldo van premien met hetzelfde inzicht betaald aan soldaten welke na afloop van hunnen diensttijd naar België terugkeeren)	78,200 »	
HOOFDSTUK VI.			
BUITENGEWONE ZENDINGEN, WACHTGELDEN, VERSCHILLENDE UITGAVEN.			
16	Buitengewone zendingen, wachtgehden, vergoedingen voor buitengewone werken, kosten van ziekte en van begrafenis, enz. — Onvoorziene uitgaven niet afzonderlijk vermeld op de Begrooting.	100,000 »	
17	Aandeel van België, voor het laatste der verlopen jaren, in de kosten van het Interna- tionaal Bureel van het Bestendig Hof van arbitrage	4,000 »	104,700 .
18	Aandeel van België, voor het tweede vóórlaatste der verlopen jaren, in de kosten van het Bijzonder Bureel voor de uitwisseling van bescheiden en inlichtingen over den slavenhandel	700 »	
HOOFDSTUK VII.			
KOOPHANDEL. — LANDVERHUIZING.			
19	Vershillende kosten en aanmoedigingen voor den koophandel; aankoop van bescheiden over koophandel; uitgave van de <i>Consulaire Verzameling</i> en van andere werken, waarbij de koophandel en de nijverheid belang hebben	112,000 »	
20	Handels-Museum: stalen; meubelen en materieel; tijdschriften; boekerij. (<i>Inbegrepen eene som van 7,300 frank als tijdelijke last.</i>)	30,000 »	
21	Dienst der landverhuizing	34,000 »	
22	Aandeel van België in de kosten der Internationale Vereeniging voor de uitgave der tollarieven	6,833 »	190,333 .
23	Aandeel van België in de kosten van het Bestendig Bureel en van de Internationale Commissie voor de suiker	3,500 »	
24	Jaarwedde van eenen Belgischen ambtenaar bij het Internationaal Koloniaal Instituut .	10,000 »	

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VIII.			
PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRIÉRÉES.			
25	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Crédit non limitatif</i>). . .	2,000 »	
26	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles, dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse; secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime.	3,000 »	6,000 »
27	Créances arriérées des exercices antérieurs dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent.	1,000 »	
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES . . . fr.			4,869,063 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 14 octobre 1911

AUBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Étrangères,

J. DAVIGNON.

Le Ministre des Finances,

M. LEVIE

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BUITENL. ZAKEN (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK VIII.			
PENSIOENEN, HULPGELDEN EN ACHTERSTALLIGE SCHULDVORDERINGEN.			
25	Eerste termijn van de des voorkomend te verleenen pensioenen. (<i>Onbepaald krediet.</i>)	2,000 •	
26	Verleening van hulpgelden, waar geen pensioen genoten wordt, aan voormalige ambtenaren, beampten of onbenoemde agenten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeeren; verleening van hulpgelden, in uitzonderlijke omstandigheden, aan diegene dier personen die een gering pensioen genieten	5,000 •	6,000 •
27	Achterstallige schuldvorderingen der vorige jaren die niet konden vereffend worden op de Begrooting van het jaar, waarop zij betrekking hebben	1,000 •	
TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN BUITENLANDSCHE ZAKEN. . fr.			4,869,063 •

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 14^{en} October 1911.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Buitenlandsche Zaken,

J. DAVIGNON.

De Minister van Financiën,

M. LEVIE.

(16)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1912

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.				
CHAPITRE 1^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	»	Traitement du Ministre		
<i>Personnel des bureaux; traitements, indemnités pour travaux extraordinaires et secours :</i>				
		GRADES.	Nombre d'agents du même grade.	MONTANT de la DÉPENSE
		Secrétaire général	1	13,200 »
		Directeurs généraux	4	47,400 »
		Chef du cabinet	1	9,000 »
		Directeurs	4	37,200 »
		Chefs de division	10	70,580 »
		Bibliothécaire	1	8,000 »
		Chefs de bureau	14	72,850 »
		Sous-chefs de bureau	12	53,600 »
2	»	Commis de 1 ^{re} classe	12	53,600 »
		Expert commercial	1	5,000 »
		Commis de 2 ^e et de 3 ^e classes	23	66,795 »
		Économiste	1	3,840 »
		Expéditionnaires et attachés	23	60,075 »
		Huissier de cabinet	1	3,000 »
		Huissier de salle	4	11,040 »
		Messagers	21	42,275 »
		Classeur	1	2,250 »
		Garde du mobilier	1	2,250 »
		Foutiers	4	5,500 »
		Nettoyeuses	9	8,100 »
		Concierges	3	2,400 »
		Supplément de traitement aux agents chargés du service du matériel		1,400 »
		Salaires des gens de peine temporaires		4,825 »
		Indemnités pour travaux extraordinaires et secours		10,000 »
		Fonds destiné aux nécessités imprévues		6,000 »
TOTAL . .fr.				546,560 »
<i>Matériel (y compris une somme de 6,000 francs en charge temporaire) :</i>				
	a.	Chauffage et éclairage	fr.	26,450 »
	b.	Entretien des locaux, achat et entretien de meubles		18,850 »
	c.	Bibliothèque; journaux; collections du Bureau de législation étrangère		13,500 »
3	d.	Fournitures de bureau, impressions, imprimés, manuscrits, cartes et reliures non destinés à la Bibliothèque et au Bureau de législation étrangère; port et affranchissement de la correspondance avec l'intérieur; frais de courses entre l'administration centrale et l'annexe du Musée commercial à Laeken; menus frais, etc.		16,200 »
4	»	Fonds secrets		
5	»	Achat de décorations d'ordres de chevalerie		
TOTAL DU CHAPITRE 1 ^{er} fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1912.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1909.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
21,000 »	21,000 »	»	»	21,000 »	21,000 »	
546,560 »	518,570 »	27,790 »	»	514,775 »	505,932 77	
75,000 »	75,000 »	»	»	93,029 98	71,909 99	
15,000 »	13,000 »	»	»	13,000 »	15,000 »	
50,000 »	50,000 »	»	»	30,000 »	30,000 »	
685,360 »	657,570 »	27,790 »	»	671,804 98	659,842 76	
AUGMENTATION. . . fr.		27,790 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
			Traitement	Frais de repré- sentation et de logement.
CHAPITRE II.				
LÉGATIONS.				
<i>Traitements des agents diplomatiques, indemnités locales pour frais de représentation et de logement et indemnités à quelques agents non rétribués.</i>				
(Le Gouvernement est autorisé à disposer, en faveur d'agents diplomatiques rétribués ou non rétribués, des sommes restées sans emploi sur les diverses allocations du présent article.)				
a.	ALLEMAGNE	1 Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	21,000	» 30,000 »
b.	AUTRICHE-HONGRIE.	1 — —	21,000	» 30,000 »
c.	BÉSIL	1 Ministre résident	16,000	» 20,000 »
d.	BULGARIE	1 —	16,000	» 11,000 »
e.	CHINE	1 —	16,000	» 30,000 »
f.	DANEMARK ET NOR- WÈGE.	1 Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	21,000	» 12,000 »
g.	ESPAGNE.	1 — —	21,000	» 18,000 »
h.	ÉTATS-UNIS. . . .	1 Ministre résident	16,000	» 45,000 »
i.	FRANCE	1 Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	21,000	» 40,000 »
j.	GRANDE-BRETAGNE .	1 — —	21,000	» 30,000 »
k.	GRÈCE	1 Ministre résident	16,000	» 11,000 »
l.	ITALIE	1 Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	21,000	» 25,000 »
m.	JAPON	1 — —	21,000	» 20,000 »
n.	GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG. . . .	1 Ministre résident	21,000	» 4,000 »
o.	MAROC	1 —	16,000	» 12,000 »
p.	MEXIQUE	1 —	16,000	» 20,000 »
q.	PAYS-BAS	1 Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	21,000	» 25,000 »
r.	PERSE	1 Ministre résident	16,000	» 20,000 »
s.	PORTUGAL	1 Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	21,000	» 12,000 »
t.	ROUMANIE	1 — —	21,000	» 13,000 »
u.	RUSSIE	1 — —	21,000	» 30,000 »
v.	SAINT-SIÈGE	1 — —	21,000	» 19,000 »
w.	SERBIE	1 — —	21,000	» 11,000 »
x.	SUÈDE	1 Ministre résident.	21,000	» 12,000 »
y.	SUISSE	1 Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	21,000	» 6,000 »
z.	TURQUIE.	1 — —	21,000	» 20,000 »
a'.	Traitement d'un chef de mission occupant un poste consulaire au Caire.		16,000	» 12,000 »
b'.	Traitements des conseillers et secrétaires			
c'.	Augmentations éventuelles aux agents promus dans l'année. — Indemnités temporaires à des agents diplomatiques en compensation de charges exceptionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national ou imposées par une situation monétaire ou économique onéreuse dans le pays de leur résidence			
TOTAL DU CHAPITRE II.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1912.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1909.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
71,000	71,000	»	»	71,000	71,000	»
71,000	71,000	»	»	71,000	71,000	»
36,000	36,000	»	»	36,000	36,000	»
27,000	»	27,000	»	»	»	»
46,000	46,000	»	»	46,000	46,000	»
33,000	33,000	»	»	33,000	33,000	»
39,000	39,000	»	»	39,000	39,000	»
61,000	66,000	»	5,000	66,000	66,000	»
61,000	61,000	»	»	61,000	61,000	»
71,000	71,000	»	»	71,000	71,000	»
27,000	27,000	»	»	27,000	27,000	»
46,000	46,000	»	»	46,000	46,000	»
41,000	41,000	»	»	41,000	41,000	»
25,000	20,000	5,000	»	20,000	20,000	»
28,000	28,000	»	»	28,000	33,000	»
36,000	36,000	»	»	36,000	36,000	»
46,000	46,000	»	»	46,000	46,000	»
36,000	36,000	»	»	36,000	36,000	»
33,000	33,000	»	»	33,000	33,000	»
34,000	34,000	»	»	34,000	34,000	»
71,000	71,000	»	»	71,000	71,000	»
40,000	40,000	»	»	40,000	40,000	»
52,000	32,000	»	»	32,000	32,000	»
35,000	28,000	5,000	»	28,000	28,000	»
27,000	27,000	»	»	27,000	27,000	»
41,000	41,000	»	»	41,000	41,000	»
28,000	28,000	»	»	28,000	33,000	»
300,000	300,000	»	»	217,000	217,000	»
46,000	46,000	»	»	14,000	14,000	»
1,486,000	1,454,000	37,000	5,000	1,339,000	1,349,000	»
AUGMENTATION . . fr.		52,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
CONSULATS.		
7	»	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le Gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 50,000 francs, les sommes restées sans emploi
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE VOYAGE.		
8	»	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'Administration centrale, frais de courtiers, estafettes, courses diverses
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
CHAPITRE V.		
DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.		
9	»	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris; traitement d'un chancelier à La Haye; traitement d'un chancelier à Belgrade; traitement d'un commis de chancellerie à Berlin
10	»	Traitements de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes, traitements et indemnités à des employés dans diverses résidences
11	»	Frais de correspondance de l'Administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; entretien et ameublement des hôtels appartenant à l'État servant d'habitation aux agents diplomatiques et consulaires; dépenses diverses concernant les dits hôtels (c); frais extraordinaires et accidentels. (Y compris une somme de 133,000 francs en charge temporaire.)
12	»	Secours provisoires à des Belges se trouvant sans ressources à l'étranger; frais éventuels de rapatriement; subsides aux établissements hospitaliers belges fondés en pays étrangers.
13	»	Frais de chancellerie
14	»	Allocations exceptionnelles et temporaires à des agents du service consulaire en compensation de charges exceptionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national
<i>Garde militaire de la légation belge à Pékin :</i>		
	a.	Traitement et solde fr. 37,925 »
	b.	Entretien et subsistance 53,600 »
15	c.	Entretien de l'habillement, de l'équipement, frais d'administration et indemnités pour travaux extraordinaires 3,000 »
	d.	Frais de maladie, d'entretien du casernement, du couchage, etc. 3,673 »
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ, DÉPENSES DIVERSES.		
16	»	Missions extraordinaires; frais relatifs aux traités et conventions; traitements d'inactivité; frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés de l'Administration centrale; indemnités à des agents autres que ceux de l'Administration centrale, pour travaux extraordinaires ou situation malheureuse résultant de circonstances indépendantes de leur volonté; dépenses imprévues non libellées au Budget
17	»	Quote-part de la Belgique, pour la dernière des années écoulées, dans les frais du Bureau international de la Cour permanente d'arbitrage.
18	»	Quote-part de la Belgique, pour l'antépénultième des années écoulées, dans les frais du Bureau spécial d'échange de documents et de renseignements sur la traite des esclaves
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
COMMERCE. — ÉMIGRATION.		
19	»	Frais divers et encouragements au commerce; achat de documents commerciaux; publication du <i>Recueil consulaire</i> et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie
20	»	Musée commercial : échantillons ; mobilier et matériel ; publications ; bibliothèque. (<i>Y compris une somme de 7,500 francs en charge temporaire.</i>)
21	»	Service de l'émigration
22	»	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union internationale pour la publication des tarifs douaniers
23	»	Quote-part de la Belgique dans les frais du Bureau permanent et de la Commission internationale des sucres.
24	»	Traitement d'un agent belge attaché à l'Institut colonial international.
TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.		
CHAPITRE VIII.		
PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRIÉRÉES.		
25	»	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Crédit non limitatif.</i>)
26	»	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. Secours alloués dans des circonstances exceptionnelles à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minimale
27	»	Créances arriérées des exercices antérieurs dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent
TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.		
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE IX.		
SERVICES DIVERS.		
»	»	Construction d'un hôtel pour le consulat général à Séoul (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Secours aux victimes des tremblements de terre en Italie (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Secours aux victimes des inondations en France (<i>pour mémoire</i>)
TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1912.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1909.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
112,000 »	112,000 »	»	»	112,000 »	101,028 92	
30,000 »	30,000 »	»	»	50,200 »	16,429 57	
34,000 »	34,000 »	»	»	30,000 »	29,960 88	
6,833 »	6,833 »	»	»	6,833 »	6,833 »	
3,500 »	3,500 »	»	»	3,500 »	3,500 »	
10,000 »	10,000 »	»	»	10,000 »	10,000 »	
196,535 »	196,333 »	»	»	192,533 »	167,752 37	
2,000 »	2,000 »	»	»	2,000 »	4,374 41	
3,000 »	3,000 »	»	»	3,000 »	800 »	
1,000 »	1,000 »	»	»	1,000 »	986 59	
6,000 »	6,000 »	»	»	6,000 »	6,161 »	
»	»	»	»	»	10,418 38	
»	»	»	»	»	⁽¹⁾ 200,000 »	(1) Loi du 13 mars 1909.
»	»	»	»	⁽²⁾ 25,000	»	(2) Loi du 13 mai 1910.
»	»	»	»	25,000	210,418 38	

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I	Administration centrale
II.	Légations
III.	Consulats
IV.	Frais de voyage
V.	Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats.
VI.	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, dépenses diverses.
VII.	Commerce. — Émigration
VIII.	Pensions, secours et créances arriérées
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
IX.	Services divers (<i>pour mémoire</i>)
TOTAUX. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1912.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1909.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
688,360 »	657,570 »	27,790 »	»	671,804 98	639,842 76	
1,486,000 »	1,454,000 »	52,000 »	»	1,339,000 »	1,349,000 »	
1,376,900 »	1,176,900 »	200,000 »	»	1,178,400 »	1,093,455 43	
200,000 »	160,000 »	40,000 »	»	560,000 »	263,590 02	
843,770 »	830,350 »	»	16,580 »	701,441 14	523,960 53	
104,700 »	79,700 »	25,000 »	»	119,700 »	88,734 »	
196,533 »	196,533 »	»	»	192,533 »	167,752 57	
6,000 »	6,000 »	»	»	6,000 »	6,161 »	
»	»	»	»	25,000 »	210,418 38	
4,869,065 »	4,560,855 »	324,790 »	16,580 »	4,593,879 12	4,342,912 49	
AUGMENTATION . . . fr.		308,210 »				

NOTE (a) DE LA PAGE 23.

PAYS.	RÉSIDENCES.	QUALITÉS.	TRAITEMENTS.
Allemagne	Cologne.	Consul général.	19,000 » (a)
Argentine (République).	Buenos-Ayres.	Consul général, Envoyé extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.	24,000 » (g) 8,000 »
Bolivie	La Paz de Ayacucho.	Consul général chargé d'affaires.	25,000 » (c) 5,000 »
Brésil	Saint-Paul.	Consul général.	29,000 »
Chili	Santiago.	Consul général, Envoyé extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.	23,000 » (d) 8,000 »
Chine	Hankow.	Consul.	20,000 » (e)
—	Hong-Kong.	Consul.	20,000 » (a)
—	Shanghai.	Consul général.	50,000 » (h)
—	Tientsin.	Consul général.	24,000 » (e)
Colombie	Bogota.	Consul général chargé d'affaires.	25,000 » 5,000 »
Cuba (République de) .	La Havane.	Consul général, Ministre résident.	27,000 » 5,000 »
Espagne	Barcelone.	Consul général.	19,000 » (c)
Espagne (Possessions) .	Sainte-Croix de Ténériffe.	Consul général.	20,000 »
États-Unis d'Amérique .	Nouvelle-Orléans.	Consul.	16,000 » (b)
— —	Philadelphie.	Consul général.	26,000 »
— —	San-Francisco.	Consul.	16,000 » (b)
— (Iles Philippines) .	Manille.	Consul général.	24,000 » (c)
France (Possessions) . .	Tunis.	Consul général.	22,000 » (a)
Grande-Bretagne	Londres.	Consul général.	20,000 » (e i)
— (Australie)	Melbourne.	Consul général.	22,000 » (a)
— (—)	Sydney.	Consul.	16,000 » (a)
— (Canada)	Ottawa.	Consul général.	20,000 » (e)
— (Indes britanniques).	Bombay.	Consul.	20,000 » (e)
— —	Calcutta.	Consul.	20,000 » (e)
— (Afrique australe) .	Johannesburg.	Consul général.	24,000 » (f)
Guatemala	Guatemala.	Consul général, Ministre résident.	28,000 » 5,000 »
Italie	Milan.	Consul général.	20,000 » (a)
Japon	Kobe.	Consul.	16,000 » (e)
—	Yokohama.	Consul général.	20,000 » (e)
— (Corée)	Séoul.	Consul général.	24,000 » (h)
Pays-Bas	Rotterdam.	Consul.	10,000 » (a)
— (Indes néerlandaises)	Batavia.	Consul.	20,000 »
Pérou	Lima.	Consul général, Ministre résident.	28,000 » 5,000 »
Russie	Kharkow.	Consul général.	18,000 » (a)
—	Moscou.	Consul général.	20,000 » (a)
Slam	Bangkok.	Consul général, Ministre résident.	27,000 » (e) 5,000 »
Suède	Göteborg.	Consul.	10,000 » (a)
Turquie	Smyrne.	Consul général.	18,000 » (c)
Égypte	Alexandrie.	Consul.	14,000 » (b)
Venezuela	Caracas.	Consul général, Ministre résident.	20,000 » 5,000 »
Traitements des vice-consuls : 5 au traitement de 9,000 francs; 6 au traitement de 8,000 francs; 8 au traitement de 7,000 francs; 8 au traitement de 6,000 francs			197,000 »
Explorations			30,000 »
Indemnités d'intérim aux vice-consuls de carrière et indemnités à quelques agents non rétribués			11,900 »
Création de nouveaux postes consulaires rétribués; accroissements de traitements à accorder aux agents de la carrière consulaire			240,000 »
			1,376,900 »

(a) En plus une indemnité de logement de 2,000 fr.

(b) Id. id. id. 3,000 fr.

(c) Id. id. id. 4,000 fr.

(d) Id. id. id. 5,000 fr.

(e) Id. id. id. 6,000 fr.

(f) En plus une indemnité de logement de 10 000 fr.

(g) Id. id. id. 37,000 fr.

(h) Outre la jouissance d'un hôtel.

(i) Outre la jouissance d'une chancellerie.